

**A63**

ONDRES > BIRIATOU  
UNE NOUVELLE VOIE POUR LA BIODIVERSITÉ

LA GENETTE  
COMMUNE



# LA GENETTE COMMUNE *(Genetta genetta)*

ou Genette d'Europe, est un mammifère carnivore nocturne et discret.

Elle est la seule représentante européenne de sa famille : les Viverridés.

Nom basque : Katajineta arrunta – Nom espagnol : Gineta

Elle est protégée en France<sup>1</sup> et plus généralement en Europe<sup>2</sup>.

## DESCRIPTION :

Particulièrement élégante, la Genette est un mammifère de taille modeste : 50-60 cm (+ environ 40 cm pour la queue) pour un poids de 1,5 à 2 kg pour les adultes. Son allure générale rappelle celle du chat.

Facilement identifiable, son pelage est gris clair moucheté de noir, la queue est grise avec 8 à 13 anneaux noirs caractéristiques.

## HABITAT :

Très agile dans les arbres, elle fréquente des milieux très variés, et préférentiellement les espaces boisés (forêts, haies, fourrés, ...) où elle trouve une végétation dense dans laquelle elle peut se cacher.

Elle apprécie la proximité des cours d'eau qui lui serait particulièrement favorable du fait de l'abondance des proies. Cependant, elle n'est pas strictement liée à un milieu humide.

---

<sup>1</sup> Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000649682>

<sup>2</sup> Directive Habitat-Faune-Flore : annexe V et Convention de Berne : annexe III

<sup>3</sup> Par exemple 9 km<sup>2</sup> pour une femelle suivie en 2010 en Limousin



## COMPORTEMENT :

C'est un animal essentiellement nocturne. Elle se nourrit principalement de petits mammifères (mulots, campagnols, musaraignes, rats, loirs,...) qu'elle chasse au sol. Elle peut également chasser dans les arbres (écureuils). Le second groupe de proie est constitué par les oiseaux (et parfois même des chauves-souris !). Les amphibiens, reptiles, poissons et crustacés ne constitueraient que des proies marginales.

Durant la journée, elle se cache dans des arbres ou des rochers, parfois dans des bâtiments peu utilisés, très rarement au sol.

Territoriales, les genettes ont des domaines vitaux de taille mal connue (sans doute plusieurs kilomètres carrés)<sup>3</sup> distincts pour les mâles et les femelles. Elles communiquent notamment par des vocalises (cris de contact, miaulement) et par de nombreuses modalités de marquages olfactifs très développés chez la Genette, incluant les crottiers (amoncellements d'excréments).

Le rut a lieu habituellement en janvier-février et éventuellement en mai-juin. La gestation dure 70 jours et les portées sont normalement de 2 à 3 petits, avec potentiellement 2 pics de naissances (printemps et automne).

## RÉPARTITION :

La Genette est présente en Afrique et en Europe Sud-Occidentale. En France, elle est présente dans le ½ sud et ouest du pays.

## BIBLIOGRAPHIE :

Maizeret, C. 2014. La Genette commune. In : Ruys, T. et al. 2014. Atlas des mammifères sauvages d'Aquitaine. Éditions C. Nature. : 56-61. Cistude Nature et LPO Aquitaine.

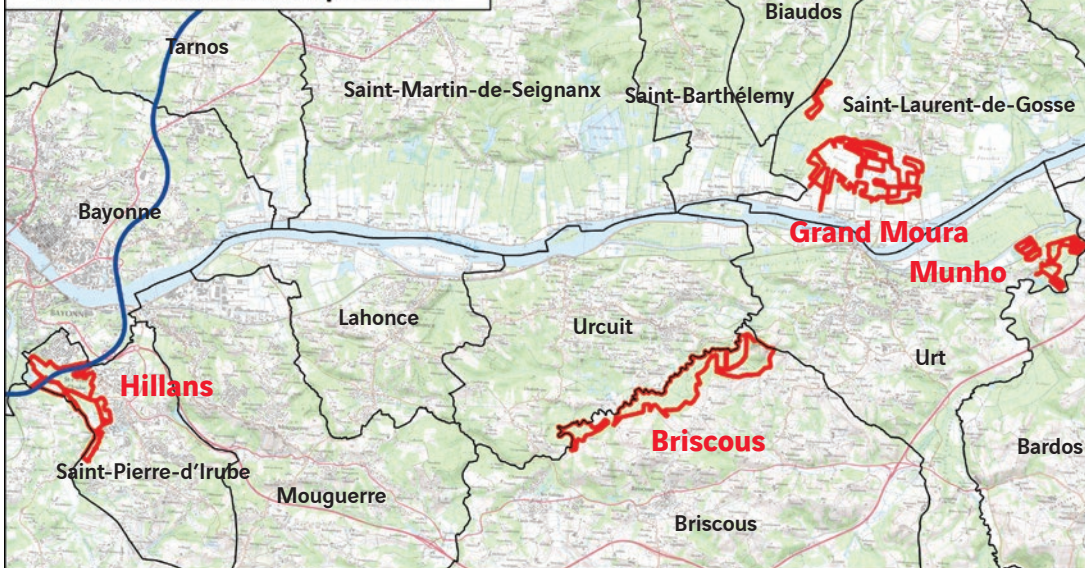
## Fiche identification : la Genette commune



textes rédigés par le CEN Aquitaine et relus par le GREGE



## A63 - Section Ondres / Biriadou Localisation des sites compensatoires



### Légende

-  Périmètres des sites compensatoires
-  Tracé A63



0 1 2 km



Source : IGN © Scans VINCI Autoroutes 2018 ©

## LES ZONES DE COMPENSATION FAUNE SUR L'A63

L'aménagement à 2x3 voies de l'A63 entre Ondres et Biriadou a eu des conséquences inévitables sur les milieux naturels, même si la réduction de ces impacts a été un enjeu majeur tout au long des travaux. De nombreuses espèces sont concernées et doivent réglementairement faire l'objet d'une compensation. Celle-ci vise en premier lieu la restauration d'habitats favorables du Vison d'Europe et de la Loutre, qui peuvent être considérées comme « espèces parapluie »\*. Les sites retenus pour les surfaces à compenser (ci-dessus) répondent à des critères d'éligibilité qui ont été validés par la DREAL. Ils doivent être gérés sur une durée de 20 ans par des organismes reconnus pour leur compétence. L'objectif de cette gestion dans la durée, sur ces espaces, est de développer des potentialités d'accueil pour ces espèces afin qu'elles puissent sans difficultés se reposer, s'alimenter et se reproduire.

Pour cela, un certain nombre d'actions doivent être conduites, soit pour préserver les capacités d'accueil des différents sites en les améliorant, soit pour les restaurer. Ces actions découlent d'une stratégie de gestion inscrite dans un plan de gestion propre à chaque site. À partir d'un diagnostic écologique précis (inventaires), ce plan fixe les orientations techniques et scientifiques à suivre pour atteindre l'objectif écologique recherché. Annuellement, des suivis scientifiques accompagnent ces actions. Tous les 5 ans, un bilan d'étape est effectué pour évaluer si les effets positifs sont effectivement atteints. Si l'objectif est insuffisamment atteint, des corrections sont apportées.

\* Espèce dont le domaine vital est assez large pour que sa protection assure celle des autres espèces appartenant à la même communauté.